

La Société **est chargée** de gérer et de préparer les comptes relatifs à la participation du gouvernement norvégien dans les coentreprises pour l'exploitation, l'exploration, la production et le transport du pétrole produit sur le plateau continental norvégien ou en rapport avec celui-ci.

Les dispositions de la **Loi norvégienne sur les entreprises** sont complémentaires aux statuts de la Statoil.

Liens avec le gouvernement norvégien

Le gouvernement norvégien détient la totalité du capital-actions de la Statoil. Conformément aux dispositions de la Loi norvégienne sur les entreprises, le ministre du Pétrole et de l'Énergie détermine la composition du conseil d'administration. Il exerce en outre une surveillance réelle sur le budget, les activités et la planification de la société et il peut, de sa propre initiative, convoquer des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il exerce ce contrôle non seulement pour veiller à ce que la société respecte la politique énergétique du pays, mais aussi pour que ses activités cadrent, dans la mesure du possible, avec les objectifs sociaux et autres du pays.

Le Bureau du vérificateur général est autorisé à demander au chef administratif de la société, au conseil d'administration et au vérificateur désigné, les renseignements nécessaires pour vérifier la situation et les transactions financières de l'entreprise. Il peut, au besoin, examiner les comptes de l'entreprise. Le Parlement peut établir des règles sur l'inspection des intérêts du gouvernement dans la Statoil par le Bureau du vérificateur général. Celui-ci doit être informé de la tenue de l'assemblée générale et d'autres réunions de la société et il peut y assister.

La Statoil administre les intérêts directs du gouvernement dans le pétrole et le gaz. Au milieu des années 1980, toutefois, étant donné la puissance de la Statoil, le gouvernement a dû confier une partie de ses actifs au ministère des Finances. Le gouvernement a aussi remplacé le président fondateur, en partie à cause de sa responsabilité dans les lourdes pertes enregistrées au moment de l'agrandissement de la raffinerie de Mongstad. Les vérificateurs ont été remplacés une fois quand ils ont refusé de produire, à la demande du gouvernement, le bilan de la Statoil sur le coût éventuel de l'enlèvement des plates-formes fixes en béton, utilisées pour la mise en valeur de certains champs pétrolifères norvégiens.

Comme le gouvernement oblige le secteur pétrolier à offrir des avantages à tous les secteurs de l'économie du pays, la Statoil a travaillé en étroite collaboration avec les industries de la construction navale et de la construction pour les aider à fournir le plus d'équipement pétrolier possible. Ainsi, par exemple, de 30 p. 100 qu'elle était pour le champ Ecofix, la participation de la Norvège en ce qui a trait à l'équipement est passée à 80 p. 100 pour le champ Golfax.